

CQP animateur périscolaire

RNCP40871 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	44067
Code(s) ROME	G1203, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3246 — Animation socioculturelle
Date d'enregistrement	25/06/2025
Date d'échéance	25/06/2030

Certificateur(s)

OC ECLAT ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE ECLAT · SIRET : 92512327500016**CPNEF DE LA BRANCHE ECLAT**<https://branche-eclat.org/>

Partenaires habilités

41 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 41 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION CEMEA RHONE ALPES	40416999700081	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION TERRITORIALE DES CEMEA DE MAYOTTE	40389602000027	Former et organiser l'évaluation
ASSOC REGION DE PICARDIE DES CEMEA	34065469800026	Former et organiser l'évaluation
ASS REGIO MAR CTRE ENTR METH EDUC ACTIV	33514879700012	Former et organiser l'évaluation
ASS REGIONALE DES CEMEA DU CENTRE	33520212300048	Former et organiser l'évaluation
ASS REG NORD PDC DES CEMEA	33488535700031	Former et organiser l'évaluation
CEMEA BOURGOGNE FRANCHE COMTE ASSOCIATION TERRITORIALE	43354238800023	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE LA REUNION	51881256500027	Former et organiser l'évaluation
CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE NOUVELLE-AQUITAINE	48276900700022	Former et organiser l'évaluation
FAMILLES RURALES FEDERATION REGIONALE DE FC	52790042700016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 41 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40871-cqp-animateur->

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Animateur périscolaire intervient au sein d'un accueil collectif de mineur (ACM) principalement en direction d'un public enfant de 3 à 12 ans.

Il intervient dans des espace-temps complémentaires de l'école, dits « temps périscolaires » : le matin avant la classe, pendant le temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi) et le soir immédiatement après la classe. La plupart du temps, les accueils se déroulent dans l'enceinte des établissements scolaires.

L'Animateur périscolaire met en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire, aux espaces disponibles, respectueuses des rythmes et des besoins des enfants. Il travaille, en relation avec deux acteurs éducatifs privilégiés, les familles et les enseignants.

L'Animateur périscolaire exerce ses fonctions sous la responsabilité du responsable fonctionnel de la structure qui l'emploie. Son autonomie est limitée dans la mise en œuvre des tâches prescrites. Le salarié ne détermine pas les procédures mais peut être amené à les adapter aux situations de travail qu'il rencontre.

Dans un contexte de développement accru des besoins d'accueil et de garde des enfants avant et après l'école et pendant la pause méridienne, le CQP Animateur périscolaire permet de répondre aux besoins des nombreux salariés qui entrent dans le secteur de l'Animation par l'accompagnement des enfants sur les temps périscolaires. Ce parcours doit leur permettre de s'approprier leur parcours professionnel.

ACTIVITÉS VISÉES

- Mise en vie de l'accueil des publics enfants et famille
- Prise en charge de la vie quotidienne des enfants accueillis
- Contribution à la continuité éducative autour de l'enfant au sein de la communauté éducative
- Compréhension du contexte de réalisation du projet d'animation
- Contribution à la conception pédagogique du projet d'animation
- Conception du projet d'activités en déclinaison du projet d'animation
- Programmation de l'évaluation du projet d'activités
- Déploiement, conduite du temps d'animation et évaluation
- Gestion du collectif d'enfants pendant le temps d'animation
- Appropriation des missions et de l'environnement professionnel de l'animateur périscolaire
- Appropriation de son parcours dans son environnement professionnel

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Adapter les espaces et le matériel pour permettre à tous les enfants et à leur famille d'être accueillis dans le respect de leurs rythmes de vie et de leurs besoins, en respectant la réglementation en vigueur et les règles d'usage.
- Etablir une relation éducative, bienveillante et sécurisante avec chaque enfant afin de lui permettre de s'intégrer au groupe et de favoriser son bien-être.
- Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne en les associant et en les responsabilisant afin de favoriser leur autonomie et leurs apprentissages, en respectant les règles en usage.
- Organiser les différents temps vécus par les enfants, et particulièrement les transitions, pour leur permettre de s'y repérer et de bien vivre dans un cadre collectif, en respectant la réglementation en vigueur et les règles en usage.
- Identifier les niveaux et registres de responsabilité engagés dans sa pratique professionnelle pour se situer au sein de la communauté éducative relative à son périmètre d'intervention
- Faciliter les échanges et l'implication des familles (dont les accompagnants) pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant.
- Etablir des liens avec les acteurs éducatifs proches des espaces et des temps périscolaires pour favoriser la continuité éducative.
- Appliquer les protocoles prévus pour les enfants à besoins particuliers afin de contribuer à leur inclusion au sein de l'accueil périscolaire et avec les autres enfants.
- Identifier les attentes, les motivations et les besoins de son public enfant en s'appuyant sur l'observation, le travail d'équipe et les informations disponibles.
- Repérer les caractéristiques physiques, psychologiques, cognitives et sociologiques du public concerné et notamment les enfants en situation de handicap connue, en s'appuyant sur ses connaissances et les informations

disponibles.

- Identifier les conditions spatio-temporelles en prenant en compte les contraintes du site périscolaire de réalisation du projet.
- Identifier des objectifs pédagogiques du projet d'animation en cohérence avec le contexte, le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure.
- Contribuer à la conception de projets collectifs dans le cadre d'un travail en équipe.
- Elaborer les objectifs de son projet d'activités.
- Choisir des méthodes pédagogiques et des supports d'activités dans différents domaines afin de mettre en œuvre son projet d'activités dans le respect du cadre réglementaire.
- Prévoir la progression pédagogique en planifiant et en programmant l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation du projet d'activités afin d'atteindre les objectifs fixés.
- Ecrire des textes informatifs simples relatifs à son contexte et son activité, le cas échéant à l'aide d'outils numériques, afin de rendre compte de son action et/ou d'informer ses interlocuteurs au sein de la structure d'accueil périscolaire.
- Choisir des modalités et des critères d'évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs du projet d'activités.
- Prévoir les modalités d'évaluation de sa propre pratique dans une visée d'amélioration individuelle.
- Mobiliser un ou plusieurs supports d'activités dans différents domaines (activités artistiques, culturelles, scientifiques, techniques, physiques, etc.) dans une visée éducative.
- Utiliser différents types de démarches et méthodes pédagogiques afin de favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilisation du public enfants.
- Faire vivre une mise en jeu et une découverte lors du temps d'animation pour répondre aux besoins des enfants et contribuer à leur éveil et à leur compréhension du monde qui les entoure.
- Observer la progression et l'implication des enfants tout au long du temps d'animation pour ajuster l'activité et la méthode pédagogique aux évolutions et aux réactions.
- Evaluer ses activités et sa posture à partir de modalités et de critères d'évaluation préalablement définis, dans une visée d'amélioration continue de sa pratique.
- Organiser le collectif d'enfants afin que chacun puisse trouver sa place dans le groupe.
- Adapter son intervention en fonction de la dynamique de groupe, des envies et besoins individuels afin de favoriser le bien-être des enfants et leur socialisation.
- Gérer les tensions et conflits entre enfants afin de permettre la participation active et apaisée de chacun au temps d'animation.
- Appliquer les consignes concernant les enfants présentant des signaux physiques et/ou psychologiques de mal-être afin d'agir dans les limites de son périmètre d'intervention et le cas échéant passer le relais aux interlocuteurs compétents sur toute situation de détresse et/ou de violence physique, morale ou sexuelle.
- Appliquer l'ensemble des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur au sein du site de l'accueil périscolaire en sensibilisant les parties prenantes afin de les protéger et prévenir d'éventuels risques.
- Identifier les différents acteurs et réseaux du champ de l'éducation et de l'éducation populaire afin de se situer au sein de la communauté éducative.
- Adopter des postures professionnelles pour contribuer à la coéducation avec les autres membres de la communauté éducative.
- Inscrire sa pratique professionnelle dans les principes et les valeurs de l'éducation populaire en vue de participer à l'émancipation des publics accueillis.
- Comprendre les informations pertinentes dans des textes/documents simples et récurrents de son environnement professionnel afin de les exploiter dans l'exercice de ses fonctions.
- Repérer les points structurants de l'exercice du métier d'animateur périscolaire pour mieux comprendre son cadre d'emploi, sa situation contractuelle de travail.
- Identifier les ressources et les actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'animation relevant du champ de l'éducation populaire pour être acteur de son parcours professionnel.

Blocs de compétences

RNCP40871BC01 — Accueillir les publics enfants et familles dans les temps périscolaires

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adapter les espaces et le matériel pour permettre à tous les enfants et à leur famille d'être accueillis en sécurité dans le respect de leurs rythmes de vie et de leurs besoins, en respectant la réglementation en vigueur et les règles en usage.
- Etablir une relation éducative, bienveillante et sécurisante avec chaque enfant afin de lui permettre de s'intégrer au groupe et de favoriser son bien-être.
- Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne en les associant et en les responsabilisant afin de favoriser leur autonomie et leurs apprentissages, en respectant les règles en usage.
- Organiser les différents temps vécus par les enfants, et particulièrement les transitions, pour leur permettre de s'y repérer et de bien vivre dans un cadre collectif, en respectant la réglementation en vigueur et des règles en usage.
- Identifier les niveaux et registres de responsabilité engagés dans sa pratique professionnelle pour se situer au sein de la communauté éducative relative à son périmètre d'intervention.
- Faciliter les échanges et l'implication des familles (dont les accompagnants) pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant.
- Etablir des liens avec les acteurs éducatifs proches des espaces et des temps périscolaires pour favoriser la continuité éducative.
- Appliquer les protocoles prévus pour les enfants à besoins particuliers* afin de contribuer à leur inclusion au sein de l'accueil périscolaire et avec les autres enfants.
- en référence au Code de l'Education

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation orale

Mise en situation reconstituée suivie d'un entretien avec le jury

RNCP40871BC02 — Participer à la conception des projets d'animation en direction des publics

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les attentes, les motivations et les besoins de son public enfant en s'appuyant sur l'observation, le travail d'équipe et les informations disponibles.

Repérer les caractéristiques physiques, psychologiques, cognitives et sociologiques du public concerné et notamment les enfants en situation de handicap connue, en s'appuyant sur ses connaissances et les informations disponibles.

Identifier les conditions spatio-temporelles en prenant en compte les contraintes du site périscolaire de réalisation du projet.

Identifier des objectifs pédagogiques du projet d'animation en cohérence avec le contexte, le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure.

Contribuer à la conception de projets collectifs dans le cadre d'un travail en équipe.

Elaborer les objectifs de son projet d'activités.

Choisir des méthodes pédagogiques et des supports d'activités dans différents domaines afin de mettre en œuvre son projet d'activités dans le respect du cadre réglementaire.

Prévoir la progression pédagogique en planifiant et en programmant l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation du projet d'activités afin d'atteindre les objectifs fixés.

Ecrire des textes informatifs simples relatifs à son contexte et son activité, le cas échéant à l'aide d'outils numériques, afin de rendre compte de son action et/ou d'informer ses interlocuteurs au sein de la structure d'accueil périscolaire.

Choisir des modalités et des critères d'évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs du projet d'activités.

Prévoir les modalités d'évaluation de sa propre pratique dans une visée d'amélioration individuelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un dossier

Présentation orale du dossier et entretien avec le jury

RNCP40871BC03 — Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants

LISTE DE COMPÉTENCES

Mobiliser un ou plusieurs supports d'activités dans différents domaines (activités artistiques, culturelles, scientifiques, techniques, physiques, etc.) dans une visée éducative.

Utiliser différents types de démarches et méthodes pédagogiques afin de favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilisation du public enfants.

Faire vivre une mise en jeu et une découverte lors du temps d'animation pour répondre aux besoins des enfants et contribuer à leur éveil et à leur compréhension du monde qui les entoure.

Observer la progression et l'implication des enfants tout au long du temps d'animation pour ajuster l'activité et la méthode pédagogique aux évolutions et aux réactions.

Evaluer ses activités et sa posture à partir de modalités et de critères d'évaluation préalablement définis, dans une visée d'amélioration continue de sa pratique.

Organiser le collectif d'enfants afin que chacun puisse trouver sa place dans le groupe.

Adapter son intervention en fonction de la dynamique de groupe, des envies et besoins individuels afin de favoriser le bien-être des enfants et leur socialisation.

Gérer les tensions et conflits entre enfants afin de permettre la participation active et apaisée de chacun au temps d'animation.

Appliquer les consignes concernant les enfants présentant des signaux physiques et/ou psychologiques de mal-être afin d'agir dans les limites de son périmètre d'intervention et le cas échéant passer le relais aux interlocuteurs compétents sur toute situation de détresse et/ou de violence physique, morale ou sexuelle.

Appliquer l'ensemble des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur au sein du site de l'accueil périscolaire en sensibilisant les parties prenantes afin de les protéger et prévenir d'éventuels risques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation réelle

Entretien avec le jury

RNCP40871BC04 — Conduire son parcours professionnel d'animateur périscolaire dans une démarche d'éducation populaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les différents acteurs et réseaux du champ de l'éducation et de l'éducation populaire afin de se situer au sein de la communauté éducative.

Adopter des postures professionnelles pour favoriser la coéducation avec les autres membres de la communauté éducative.

Inscrire sa pratique professionnelle dans les principes et les valeurs de l'éducation populaire en vue de participer à l'émancipation des publics accueillis.

Comprendre les informations pertinentes dans des textes/documents simples et récurrents de son environnement professionnel afin de les exploiter dans l'exercice de ses fonctions.

Repérer les points structurants de l'exercice du métier d'animateur périscolaire pour mieux comprendre son cadre d'emploi, sa situation contractuelle de travail.

Identifier les ressources et les actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'animation relevant du champ de l'éducation populaire pour être acteur de son parcours professionnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un dossier professionnel

Présentation orale du dossier et entretien avec le jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- des entreprises associatives de la branche ÉCLAT notamment, les accueils périscolaires et de loisirs, les centres sociaux et socio-culturels, les MJC gérant un accueil périscolaire, les maisons de quartier, les structures de loisirs et périscolaire de Familles Rurales,
- les collectivités territoriales, principalement les communes et les intercommunalités. Ces dernières recrutent soit directement, soit au travers de structures du type Caisse des écoles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur périscolaire

Animateur périscolaire et extrascolaire

Agent d'animation périscolaire

Adjoint d'animation périscolaire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'animateur périscolaire n'est pas réglementé.

Néanmoins l'activité d'animation périscolaire relève et est encadrée par la législation et la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs qui s'assure notamment que des conditions sanitaires, matérielles et éducatives sont respectées. Cette réglementation prévoit qu'au moins 50 % de l'effectif des animateurs soit qualifié en étant titulaire du BAFA, du CQP Animateur Périscolaire ou d'un des autres titres ou diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et accueils de scoutisme (Arrêté du 9 février 2007 modifié par l'arrêté du 23 juin 2010 – article 2). Code de l'action sociale et des familles (Articles L.227-1 à 12 et R.227-1 à 30)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun diplôme n'est requis

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 5 personnes :

- Deux représentants désignés par la CPNEF
- Le responsable de la session de formation CQP animateur périscolaire
- Deux experts métiers

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Deux représentants désignés par la CPNEF
- Le responsable de la session de formation CQP animateur périscolaire
- Deux experts métiers

COMPOSITION DU JURY — VAE

Deux représentants de l'OC ÉCLAT, dont un professionnel métier qualifié

Base légale

Date de décision	25/06/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/06/2030
Date de dernière délivrance possible	25/06/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	119	0	76 %	—
2023	79	0	75 %	—
2022	296	0	78 %	82 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36481

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36481

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40871/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	2 520 € – 3 276 €
Durée	652 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.